

## Notes de la séance de la Commission d'établissement de Pierrefleur<sup>1</sup> *Election des parents*

**Lundi 21 novembre 2016, 20h**

**Salle de rythmique du collège de Pierrefleur**

- Parents :** Candidats quart parents (cf. point 3.) et parents intéressés
- Professionnels :** Mmes Nathalie **Perroud**, Anne **Hofer**, Brigitte **de Montmollin**,  
Ghislaine **Vittoz**, Claudia **Turcotte**
- Organisations :** Mmes Marie-Jo **Marquis** (Centre socioculturel de Boisy), Marija **Radic**  
(Association des parents d'élèves - Apé)
- Autorités politiques :** M. Cédric **Fracheboud**
- Excusés :** Mme Vanessa **Benitez Santoli** (candidate quart parents)
- Participent à la séance :** M. David **Payot**, Conseiller municipal  
Mme Fabienne **De Pietro**, Service des écoles (SEP+S)

### 1. Ouverture de la séance constitutive de la Commission de Pierrefleur, par M. David Payot, Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

2. M. Payot souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et rappelle l'importance du dialogue et de la communication entre l'école, les familles et les habitant-e-s. En particulier, la Municipalité de la nouvelle législature souhaite renforcer les dynamiques de quartiers lausannois.

Dans chaque établissement scolaire, une **Commission d'établissement** est instituée, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire). Cette Commission réunit

- des représentant-e-s des parents: 2 à 6
- des associations actives dans le quartier : 2 à 6
- des professionnel-le-s de l'école : 2 à 6
- des autorités politiques communales : 2.


Les Commissions doivent permettre à ces différents acteurs et partenaires de se rencontrer pour s'informer et échanger sur des sujets concernant la vie de l'école, donner des avis, faire des propositions, voire réaliser des projets. Elles se réunissent 4 à 6 fois par année et la participation fait l'objet d'une indemnité de présence. Les séances sont publiques.

Quatre délégué-e-s de chacune des 15 Commissions d'établissement se rencontrent deux fois l'an au sein du **Conseil d'établissements lausannois**, en présence du Conseiller municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ). Le Conseil constitue ainsi un espace de coordination entre les établissements, d'échange de pratiques, et de relais vers la Municipalité, voire les autorités cantonales.

### 3. Présentation des membres de la Commission

**Quart des professionnel-le-s de l'école :**

<sup>1</sup> Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

- 
1. Mme Nathalie **Perroud**, directrice
  2. Mme Claudia **Turcotte**, enseignante
  3. Mme Xénia **Subilia**, enseignante (excusée ce soir)
  4. Mme Anne **Hofer**, doyenne
  5. Mme Ghislaine **Vittoz**, doyenne
  6. Mme Brigitte **de Montmollin**, doyenne

*Les doyennes seront présentes selon un tournus. Une seule doyenne parmi les 3 sera donc présente lors des commissions d'établissement.*

**Quart des organisations et milieux intéressés par l'école :**

1. Association des parents d'élèves (Apé): Mme Marija **Radic**, présidente de l'Apé-Lausanne
  2. Centre socioculturel de Boisy : Mme Marie-Jo **Marquis**, représentante du Comité de l'association
  3. Centre de quartier des Bossons - Plaines du Loup : contacts en cours
- Trois postes vacants

**Quart des autorités politiques :**

1. M. Cédric **Fracheboud**
2. vacant

#### **4. Election des parents**

Election à l'unanimité des 5 parents présents (vote à main levée) :

- 1) Mme Myriam **Charollais Gonin**
- 2) Mme Candice **Hollender**
- 3) Mme Zukey **Hornickel**
- 4) M. Jean-François **Prahin**
- 5) M. Teodoro **Tumminello**

Mme Vanessa **Benitez Santoli** est excusée ce soir (malade). Elle aura l'occasion de présenter sa candidature lors de la prochaine séance.

#### **5. Désignation du/de la représentant-e des parents au Conseil**

Le/la représentant-e des parents sera désigné-e- lors de la prochaine séance de la Commission.

#### **6. Aspects organisationnels et explication sur la désignation du bureau**

Les Commissions s'organisent de manière autonome (pas le mardi, afin d'éviter la collision avec les séances du Conseil communal). Les séances sont publiques, sauf si demande expresse de huis clos. Il est possible d'inviter des tiers pour des sujets spécifiques (exemple: Apems, police, sécurité routière, etc.). Des sous-groupes peuvent aussi être constitués si souhaité.

*Budget et jetons de présence :*

Un budget de CHF 1'000.- est à disposition de chaque Commission d'établissement, sous réserve de l'envoi de justificatifs originaux. Le Service des écoles fait en outre son possible pour faciliter les contacts avec les autres services de la Ville ou pour d'autres renseignements ou conseils. Des jetons de présence (CHF 80.-) sont versés en fin d'année, sur la base de la liste de présence signée lors de chaque séance plénière, et remise au Service des écoles.

*Ordre du jour et procès-verbal :*

10 jours avant la séance de la commission, l'ordre du jour est transmis au Service des écoles qui le remet en forme et le fait figurer sur le page internet de la Commission ([www.lausanne.ch/cel](http://www.lausanne.ch/cel)). Un PV est établi par la Commission lors de chaque séance (un canevas de base fourni), puis transmis au Service des écoles pour mise en forme et mise sur Internet.

*Election du bureau :*

Les président-e, vice-président-e et secrétaire de la Commission de Pierrefleur seront désignés lors de la prochaine séance de la Commission.



## **7. Intervention de Mme Nathalie Perroud, directrice de l'établissement primaire de Pierrefleur**

La directrice rappelle que l'établissement de Pierrefleur a été créé en août 2015. Actuellement, il y a 682 élèves répartis dans 6 bâtiments, 35 classes, 75 enseignant-e-s et différent-e-s professionnel-le-s (PPLS, infirmière, assistante sociale, concierges, personnel de nettoyage, secrétaires, personnel de l'APEMS, devoirs surveillés...). Le nombre d'élèves doublera d'ici 5 ans et à terme l'établissement comprendra aussi les degrés 7P et 8P. Par conséquent, elle donne 5 ans depuis l'ouverture du nouvel établissement pour construire une identité d'établissement, mettre en place une culture pédagogique et harmoniser le fonctionnement des pratiques auprès de tous les professionnels. Cela représente un grand travail qui devrait permettre de construire une école qui a du sens pour le bien des élèves, des familles et des professionnels. Elle rappelle les valeurs de l'établissement: respect, responsabilité et éthique.

## **8. Première discussion sur le programme d'activités**

*Propositions de la directrice :*

- Règlement d'établissement (prescrit par la loi scolaire). Il s'agira de travailler sur la base des « Règles de vie » initiée en 2015 par les professionnel-le-s de l'établissement. Ce règlement devra être validé par la Conférence des maîtres, puis la Commission d'établissement et finalement par le Département en charge de la formation (DGEO) et ses juristes. Il faudra par exemple se positionner sur l'utilisation des téléphones portables, etc.
- Une activité réunissant l'école et les familles (course école-famille, repas canadien "cuisines du monde", journée portes-ouvertes...)
- Enfants HPI et/ou ayant un TDA/H – mise sur pied de conférences ou d'autres actions...

*Propositions de l'assemblée :*

- Visite de l'école une semaine avant la rentrée (salle de gym, salle des maîtres...), afin de permettre aux parents de découvrir les lieux et diminuer leur appréhension éventuelle
- Idem pour l'accueil parascolaire
- Idem, mais aussi en cours d'année
- Créer une identité d'établissement. Reprendre la question des slogans ? Consultation des élèves ?
- Période charnière pour le quartier et l'établissement : des milliers de nouveaux logements, nouvelle dynamique : il faut communiquer, expliquer ce développement...
- Concerts
- Projets autour de l'alimentation
- Pierrefleur : volonté d'impliquer fortement les parents
- Centre de quartier des Bossons : il est important qu'il soit présent pour représenter les quartiers du nord de l'établissement). *Note après séance : Mme Hélène Ott, contactée par le Service des écoles, participera à la prochaine séance de la Commission le 12 janvier).*
- Règlement : comment le communiquer ? Sous quelle forme ? Traduction en plusieurs langues ?
- Informer sur le plan d'études romand (ex. conférence, etc.). Quelles logiques d'apprentissage (En particulier les maths) ? L'Apé réfléchit actuellement à ce genre d'action.

## **9. Calendrier (prochaines séances)**

**Jeudi 12 janvier 2017 à 20h:** 1<sup>ère</sup> séance de la Commission d'établissement de Pierrefleur

**Jeudi 19 janvier 2017 à 20h:** séance du Conseil d'établissements lausannois (à la salle du Conseil communal) : 4 membres délégué-e-s par la Commission d'établissement (1 par quart + la directrice).

## **10. Divers et propositions individuelles**

Néant.

03.01.2017/SEP+S

Place Chauderon 9 Case postale 5032 1002 Lausanne cet@lausanne.ch <a href="http://www.lausanne.ch/cel">http://www.lausanne.ch/cel</a>
---